

TARIF

SCP CLERISSE ROBIN-LATOURE LARRERE

NOTAIRES ASSOCIES

**Tarif appliqué depuis le 1^{er} mai 2016, conforme
au décret du 26 février 2016 fixant le tarif des Notaires**

Il convient de distinguer la rémunération des actes fixés en fonction d'émoluments fixes ou proportionnels, des actes et services rémunérés par un honoraire.

En ce qui concerne les actes rémunérés par un émoluments proportionnel ou fixe le tarif appliqué, vous pouvez consulter le décret à l'accueil ou sur le site internet de l'étude : <http://20goalard-bayonne.notaires.fr> (**information-lien-tarif des notaires**)

Les actes ou services rémunérés par un **honoraires** seront facturés selon les bases suivantes :

➤ **toutes consultations ou actes non cités ci-après seront facturés (devis à établir) sur une base de :**

- consultation simple d'une durée maximale d'une heure : 80,00€ T.T.C
- consultation approfondie nécessitant des recherches et formalités particulières : 150,00€ T.T.C par heure

➤ **Vente de fonds de commerce ou artisanal** : 1,80 % T.T.C du prix de vente avec un minimum de 1.800,00€ T.T.C

➤ **Bail commercial ou artisanal** : un mois de loyer TTC avec un minimum de 600€ T.T.C

➤ **Constitution de SCI ou S.C. ou GFA-GFR-GF** : 1.300,00€ T.T.C. dont 800,00 € TTC d'honoraires (hors émoluments éventuels dus au titre d'apport immobilier)

➤ **Constitution de SARL, SA, SAS** : 1.700,00€ T.T.C. dont 1.200,00€ d'honoraires

➤ **Consultation simple en vue de la rédaction d'un testament olographe** : 80€ TTC dont 69€26 T.T.C. au titre des honoraires et 10€74 pour dépôt au fichier de l'ADSN

TARIF

SCP CLERISSE ROBIN-LATOURE LARRERE

NOTAIRES ASSOCIES

- **Gestion des indivisions successorales : pour la gestion des indivisions successorales (paiement de factures et charges de toutes sortes, encaissement des actifs, loyers, courriers...) non liés directement au décès :**
 - forfait de 150 € TTC jusqu'à 10 opérations comptables
 - forfait de 250 € TTC entre 11 et 20 opérations comptables
 - forfait de 350 € TTC entre 21 et 30 opérations comptables
 - au-delà 5€ par opérations supplémentaires

- **Rédaction de délibération pour une société : 80,00€ T.T.C**

- **Inventaire (organisation, conseils, et approche fiscale) :300,00€ TTC**

- **Dissolution de PACS (conseils, et formalités) :60,00€ TTC**

Pour toute ouverture de dossier ou conseil à l'étude une provision de 300 € sera demandée :

Si le dossier va à son terme, cette provision sera déduite de l'appel de fonds établi avant la signature, *dans le cas contraire elle sera conservée au titre des honoraires de renseignements et gestion du dossier.*

Les présentes conventions d'honoraires sont établies dans les termes de l'article L 444-1 du code de commerce et article Annexe 4-9 4° du même code.

Bayonne le 22 septembre 2016

Xavier CLERISSE

Xavier ROBIN-LATOURE

Florent LARRERE